

Les devoirs du conseiller canadien sont "d'établir et maintenir des relations aussi étroites que possible avec les secrétariats de la Société des Nations et de l'Office International du Travail", "de communiquer avec le gouvernement du Canada sur toutes les questions pouvant l'intéresser" et "agir comme aviseur du gouvernement du Canada et des délégués du gouvernement canadien aux conférences des organisations ci-dessus nommées."

Le bureau du conseiller canadien est situé à 41 Quai Wilson, Genève.

Section 3.—La représentation diplomatique au Canada.

Il a été fait allusion dans la section 2 aux origines du service diplomatique canadien marqué d'abord par la nomination de l'hon. Vincent Massey comme ministre canadien à Washington en 1926 et étendu ensuite à la France et au Japon. Ces pays ont répondu en établissant des légations à Ottawa par l'entremise desquelles leurs gouvernements disposent directement des affaires diplomatiques avec le gouvernement canadien. La Belgique est aussi représentée par un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Ottawa.

La liste qui suit donne l'adresse des légations ainsi que la date de leur établissement et le nom des ministres actuels:—

Légation des Etats-Unis d'Amérique: (Etablie en 1927.)

Adresse: rue Wellington, Ottawa. *Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire:* poste vacant au 26 mars 1938. *Chargé d'affaires ad interim,* M. J. F. Simmons.

Légation de la France: (Etablie en 1928.)

Adresse: 42, rue Sussex, Ottawa. *Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire:* Comte Robert Dampierre.

Légation du Japon: (Etablie en 1928.)

Adresse: 140 rue Wellington, Ottawa. *Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire:* ministre désigné le 26 mars 1938, le baron Tomii.

Légation de la Belgique: (Etablie en 1937.)

Adresse: Stadacona Hall, 395 est, avenue Laurier, Ottawa. 680 ouest, rue Sherbrooke, Montréal. *Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire:* Baron Silvercruys.

PARTIE V.—LE CANADA ET LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.*

La Société des Nations est une association d'Etats pleinement autonomes dont les relations sont gouvernées par le Covenant. La Société des Nations fonctionne par l'intermédiaire d'une assemblée et d'un conseil composés de représentants des gouvernements en faisant partie. Cinquante-huit Etats sont actuellement membres de la Société des Nations comparativement à quarante-deux lors de la première assemblée en 1920. Le Canada, comme signataire des traités de paix, est un membre fondateur de la Société des Nations.

La Société des Nations a deux buts: (1) préserver la paix et trouver un règlement des conflits internationaux; et (2) organiser sur la plus grande échelle la coopération entre peuples en vue d'obtenir le bien-être matériel et moral de l'humanité.

* La Ligue de la Société des Nations, 124 rue Wellington, Ottawa, est la représentante autorisée des publications de la Société des Nations.